



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'administration du 15 mars 2023

Délibération n° 154 Convention de location résidence Charbonneaux

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims autorise la directrice générale à signer l'avenant n° 2 à la convention de location du 18/09/2013 de la résidence étudiante Charbonneaux avec le Foyer Rémois.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 15 mars 2023

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique PERDEREAU